

Validation HP+ JBB

N°2023-20-CP



DÉCISION DU MAIRE TRAVAUX DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE (PATA) 2023

Le Maire de la commune d'Héric

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2222-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 à L2194-3,

VU la délibération en date du 25 mai 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 3 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la consultation lancée auprès des 3 entreprises suivantes pour la réalisation de travaux de point à temps automatique (PATA) pour l'année 2023 : COLAS, CHARIER TP et SAS LANDAIS André,

Vu les propositions financières reçues : COLAS 46 750,00 € HT, CHARIER TP 58 000,00 € HT, SAS LANDAIS André 46 250,00 € HT,

Considérant que toutes les offres répondent aux exigences de la consultation,

Considérant que le classement après analyse des propositions est le suivant : 1^{er} SAS LANDAIS André, 2^{ème} COLAS et 3^{ème} CHARIER TP,

Considérant que l'offre de la société SAS LANDAIS André présente l'avantage d'être la moins-disante ;

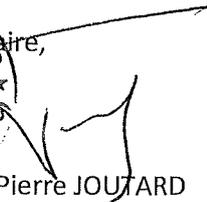
DÉCIDE

Article 1^{er} : De confier les travaux de Point A Temps Automatique (PATA) 2023 à l'entreprise SAS LANDAIS André pour un montant de 46 250,00 € HT. Le devis est joint à la présente décision.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Article 3 : Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

À Héric, le 22 mai 2023

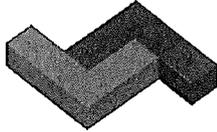
Le Maire,

Jean-Pierre JOUTARD

The official seal of the Mairie d'Héric, Loire-Atlantique, is circular. It features a central emblem with a figure on horseback, surrounded by the text 'MAIRIE D'HERIC' at the top and '(Loire-Atlantique)' at the bottom. There are stars on either side of the emblem.

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AGENCE
HERIC



LANDAIS

Travaux publics et particuliers

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N° Devis : H 23 05 1115

Opération : HERIC - PATA 2023

MAIRIE D'HERIC

12 RUE DE L'OCEAN
44810 HERIC
FRANCE

Votre interlocuteur :
Mr Julien PRIGENT

HERIC, le 16/05/2023

N°	Libellé	U	Quantité	Prix Unitaire	Montant (€)
1	PATA Ce prix rémunère: Fourniture des granulats 4/6 ou 6/10 lavés Origine: Carrière de la Margerie ou Carrière de la Bouvraie Agréées par le Département et l'Etat Emulsion 69 % de bitume Origine: Loire Emulsion Certifiée ISO 9002 Répandage par PATA Secmair avec grue de chargement, train de compactage, ordinateur doseur et essieux multi-directionnels Personnel habituel: un conducteur et un applicateur A votre charge la signalisation si besoin Nota: Notre offre de prix peut évoluer en fonction du prix du bitume en cours d'année	T	50,00	925,00	46 250,00
	TOTAL H.T. - En Euros				46 250,00
	T.V.A. à 20,00% - En Euros				9 250,00
	TOTAL T.T.C. - En Euros				55 500,00

Mode de règlement : Virement 30 jours fin de mois

Le taux de TVA applicable à nos prix est le taux en vigueur à la date d'établissement du présent devis, mais en cas de modification de la loi n° 99-1172 du 30 décembre 1999 et/ou de ses décrets d'application et/ou des instructions prises pour son application, toute variation ultérieure de ce taux sera répercutée sur ces prix.

Héric, le 22/05/2023

Mention "Bon pour accord"

Date et Signature

le 22/05/2023
Jean-Jacques JOUTARN



page 1/1

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2023-20 DECISION MAIRE TRAVAUX POINT A TEMPS AUTOMATIQUE (PATA) 2023

Date de transmission de l'acte : 24/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 24/05/2023

Numéro de l'acte : 20230524-01 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230522-20230524-01-DE

Date de décision : 22/05/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.9. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)

En provenance de :

~~SAS LANDAIS ADPTE
LA FIDE TE
44810 HERIC~~

3092 V28 - PIC 02F - 2016/04/20/00 - 09/12



LA POSTE
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

AR 1A 195 733 0817 8



NOTIF PATA 603

Renvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le :

26/05/2023

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

~~Signature
Personne autorisée à recevoir
la présente facture~~

~~Signature destinataire~~

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

MAIRIE HERIC

MPCS

2 RUE SAINT JEAN

44810 HERIC

000000 1111 1111 0000